

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira,
JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025 à 20h15
Salle des Fêtes – Rue de Bordeaux

PREAMBULE A L'OUVERTURE DE LA SEANCE

- Monsieur Icheme DAMMAK – Chef de projet dans la société « NOUVERGIES »

ORDRE DU JOUR : Session ordinaire

0. Information au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation pour les marchés publics.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Don à la Ville de Marans (Rapporteur : Monsieur le Maire)
2. Avis sur le périmètre du SAGE – Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Rapporteur : Monsieur le Maire)
3. Convention de partenariat avec ORANGE pour l'utilisation du bâtiment appelé « Salle municipale » situé Place Cognacq (Rapporteur : Monsieur le Maire)
4. Convention relative à la participation de la commune de Marans à la réalisation de travaux de restauration du barrage du carreau d'or (Rapporteur : Monsieur le Maire)
5. Convention de mise à disposition d'un bâtiment communal (Rapporteur : Monsieur le Maire)
6. Convention relative à la réalisation de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale (Rapporteur : Monsieur le Maire)
7. Avenant portant prolongation de la convention de Projet éducatif de territoire – PEdT (Rapporteur : Madame Stéphanie MARTINEZ)

FINANCES – MARCHES PUBLICS – SUBVENTIONS

8. Redevance d'occupation du domaine public pour GRDF (Rapporteur : Madame Anabelle LAFORGE)
9. Convention relative au dispositif de soutien à l'ingénierie des petites villes de Demain – Création d'une maison de santé (Monsieur Romuald QUIRION)
10. Convention relative au dispositif de soutien à l'ingénierie des Petites Villes de Demain – Etude capacitaire pour la construction de logements au sud de la Place Saint-Christophe (Monsieur Romuald QUIRION)

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME

11. Cession d'une partie de la Maison Pétin (Rapporteur : Monsieur le Maire)
12. Cession de la friche PROTIMER (Rapporteur : Monsieur le Maire)
13. Cession des parcelles AR 13 et AR 14 (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Le Maire,



Jean-Marie BODIN